



## Régularisez votre situation !

Vous avez jusqu'au 1<sup>er</sup> mai pour payer vos dettes à la Vlaamse Zorgverzekering.

Lancée en 2001 par le gouvernement flamand pour faire face au vieillissement de la population, cette assurance dépendance est obligatoire pour tous les habitants de Flandre âgés de plus de 25 ans.

Vu le nombre de mauvais payeurs (il y a plus de 300 000 sur tout le territoire flamand), le gouvernement flamand a mis sur pied une procédure de régularisation.

Cette régularisation permettra aux mauvais payeurs d'éviter toute amende.

Ils peuvent régulariser leur situation en payant toutes les sommes dues avant le 31 avril 2006.

C'est dans votre intérêt de le faire avant cette date.

Car ensuite, le gouvernement flamand passera à l'étape répressive. Les amendes pourraient s'élever jusqu'à **250 euros par personne**.

Si vous n'étiez pas en règle, une lettre en flamand vous a été envoyée dans le courant du mois de novembre dernier expliquant les démarches à suivre. Renseignez-vous auprès de votre mutuelle pour savoir si vous pouvez disposer d'une copie de cette lettre en français.

Dès qu'une personne est reconnue dépendante, elle reçoit 95 euros par mois pour l'aide à domicile, ou 125 euros par mois si elle habite dans une résidence.

## Dossier élections

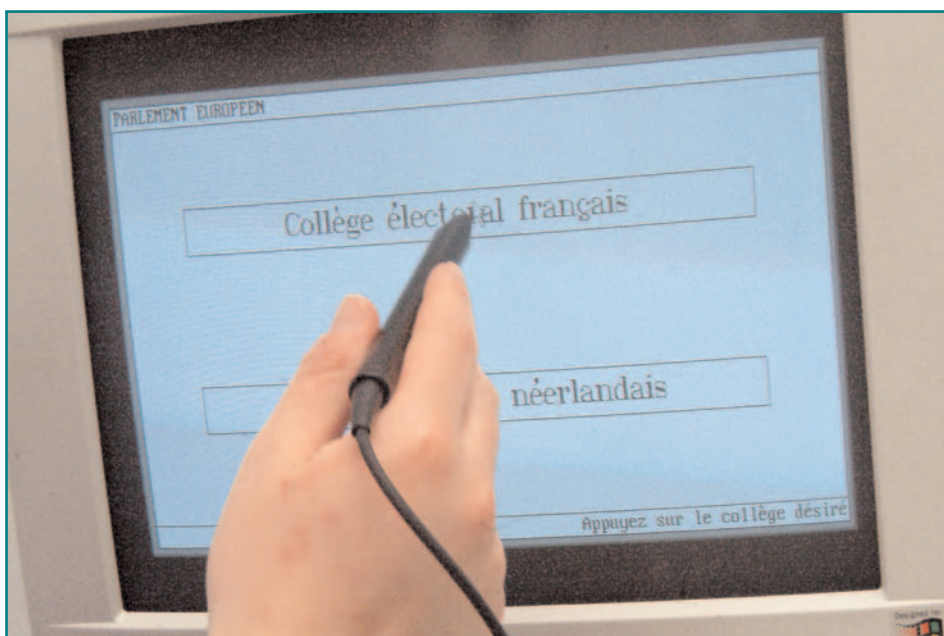


photo Bénédicte Maindix

*Rendez-vous le 8 octobre prochain pour les élections provinciales et communales.*

*Pour la première fois cette année, les étrangers non européens pourront voter aux élections communales.*

*Quant aux étrangers européens, ils pourront comme lors des élections d'octobre 2000, voter et s'y présenter comme candidats.*

(voir page 7)

### Dossier construction

*Construire et rénover en Brabant flamand.*

*Tout ce que vous devez savoir sur la question !*

(voir page 8)

### Dossier mobilité

*Le Ring de Bruxelles est continuellement saturé.*

*Le gouvernement flamand a sa solution.*

(voir page 6)

# Votre équipe UF à la Province du Brabant flamand

Les six mandataires de l'Union des Francophones sont à votre disposition.

## Michel Dandoy, *Chef de groupe*

Membre des commissions Affaires  
sociales et Logement

Bodegemstraat 175  
1700 Dilbeek  
Tél: 02/569.63.15  
GSM: 0475/35.15.98  
michel.dandoy@skynet.be



## François van Hoobrouck

Membre des commissions Finances  
et Travaux publics

Avenue de la Belette 11  
1970 Wezembeek-Oppem  
Tél: 02/767.92.76  
f.vanhoobrouck@skynet.be



## Jean-Pierre Sans

Membre des commissions Enseignement  
et Politique régionale

Avenue Maurice César 61  
1970 Wezembeek-Oppem  
Tél: 02/731.71.65  
jpsans@skynet.be



## Francine Collet

Membre des commissions Jeunesse  
et culture, Environnement.

Avenue Theunissen 25  
1630 Linkebeek  
Tél: 02/331.04.17  
francinecollet@hotmail.com



## Dominique Houtart

Membre des commissions Aménagement  
du territoire et mobilité, Sport et loisirs,  
Sécurité et Relations extérieures

Avenue A. Bechet 4  
1950 Kraainem  
Tél: 02/767.56.55  
dominique.houtart@euronet.be



## Eric Poswick

Sint-Annastraat 94  
3090 Overijse  
Tél: 02/687.81.15  
ericposwick@hotmail.com



**Pour nous aider financièrement, versez votre don  
au compte 210-0121401-09 Unie der Franstaligen**



Si vous souhaitez recevoir régulièrement le Bulletin UF de la Province par envoi adressée par la poste ou dans votre boîte électronique, mentionnez ici vos coordonnées et renvoyez ce talon à  
Michel Dandoy - Bodegemstraat, 175 - 1700 Dilbeek

Mr  Mme

Prénom: ..... Nom: .....

Adresse postale: .....

Adresse électronique: .....

## A vos marques !

Une lapalissade pour commencer : les élections communales et provinciales d'octobre 2006 précéderont bien évidemment les élections législatives de 2007 !

Or ces dernières seront cruciales pour fixer le sort des minorités francophones de la Périphérie ; les résultats obtenus par l'Union des Francophones (U.F.) dans les diverses communes et à la Province du Brabant flamand constitueront un élément déterminant qui sera pris en compte lors de ces négociations. Il est donc indispensable pour nous, non seulement de maintenir nos scores électoraux communaux et provincial (actuellement il y a plus de 150 mandataires UF dont 4 bourgmestres, 16 échevins, 4 présidents de CPAS et 6 conseillers provinciaux), mais même de renforcer la présence francophone dans la Périphérie et au « Palais » provincial de Leuven.

Nous envisageons donc (au grand dam des flamingants) de déposer des listes francophones dans plus de communes qu'en 2000 et d'améliorer notre représentation à la Province. Pour atteindre cet objectif il est indispensable de mobiliser tous vos amis et connaissances : répétez-leur qu'il sera possible de voter pour la liste francophone U.F. dans le Brabant flamand (ou pour la liste francophone parfois autrement dénommée dans certaines communes de la Périphérie).

Vos témoignages de sympathie, vos dons après la sortie du numéro 3 de ce Bulletin nous ont été un réel encouragement et nous vous disons merci pour ces marques d'appui. Vous êtes vous aussi convaincus que nous devons défendre des valeurs communes : notre identité, notre langue, notre culture. Ces valeurs doivent être promues sans agressivité à l'égard de nos concitoyens flamands dont nous respectons la langue, la culture, et aussi sans complexe de supériorité. Ou parfois de complexe d'infériorité, car il faut bien constater que suite aux manoeuvres de harcèlement des flamingants (cf. la lettre d'un bourgmestre page 4), certains fran-

cophones se découragent, par lassitude, par lâcheté ; quelques-uns aussi se laissent séduire par des sucettes du genre promesse d'un poste d'échevin ou capitulent devant des menaces à peine voilées du genre : pas de français dans les relations commerciales, ce qui est parfaitement illégal.

Il faut donc résister, se mobiliser et mener ensemble, unis, le bon combat, y compris contre l'extrême droite flamingante.

A la lecture du Bulletin vous noterez qu'une fois de plus nos préoccupations ne se limitent pas aux questions communautaires, loin s'en faut : infos de proximité dans les Brèves ; questions pratiques comme l'assurance-dépendance, facture d'eau, primes de construction ; mobilité sur le Ring; vote des étrangers...

Ces questions sont partagées par les 4 composantes du cartel UF (MR libéraux, FDF, CDH, PS et indépendants), chaque groupement ayant sa spécificité propre mais acceptant de trouver le dénominateur commun sur lequel tous peuvent se mettre d'accord.

En octobre vous retrouverez sur les listes francophones ces divers courants qui vous permettront de choisir le(s) ou la candidat(e)(s) le(s) plus proche(s) de votre sensibilité.

Vous découvrirez aussi que nous avons rafraîchi le site [www.uniondesfrancophones.be](http://www.uniondesfrancophones.be) où vous recevrez des infos qui colleront davantage à l'actualité ; nous demandons cependant votre indulgence car aucun d'entre nous n'est un politique à temps plein et qu'il n'y a que 24 heures dans une journée. Mais vous l'aurez compris la course vers le succès électoral de l'UF est lancée, avec votre soutien indispensable.

A ce stade c'est déjà une course de demi-fond, pas encore le sprint final, mais il faut prendre le bon départ : à vos marques, prêts ?

Avec vous, l'équipe actuelle des conseillers provinciaux s'engage à relever le défi de remporter la course électorale.

**Michel Dandoy**  
**Chef de groupe UF à la Province**  
**du Brabant flamand**

*En plein flou juridique autour du plan de dispersion des vols, la province du Brabant flamand craint de voir de nombreuses entreprises quitter la région. Elle demande à la Région flamande la mise sur pied d'un plan qui garantira l'avenir de l'aéroport national. Quelques mois plus tard, START (Strategisch Actieplan voor Reconversion en Tewerkstelling), le plan stratégique de reconversion d'emploi pour la zone aéroportuaire, voit le jour.*

*Doté de plus de 281 millions d'euros, il vise à garantir un avenir stable aux entreprises qui gravitent autour de Bruxelles National, à faire de l'aéroport une porte d'entrée internationale vers la Flandre, à améliorer la mobilité autour de Bruxelles et à renforcer le marché de l'emploi dans la région. START vient de fêter son premier anniversaire. L'occasion de faire le point sur ce plan.*

*Aujourd'hui, l'aéroport procure du travail à plus de 65.000 personnes. La plupart des entreprises situées dans la zone de l'aéroport choisissent de s'établir à Zaventem pour profiter des infrastructures de l'aéroport et de ses facilités d'accès, ainsi que de l'image de Bruxelles comme capitale de l'Europe.*

*Un des objectifs du plan START est d'améliorer l'accès à Zaventem pour faire face aux problèmes de mobilité autour de Bruxelles. En 2014, près de 40% des personnes se rendant à l'aéroport devraient utiliser les transports en commun. Mais le plus important pour le développement de la zone aéroportuaire dépend de l'adoption du futur plan de dispersion des vols.*

*Une enquête réalisée par la Chambre de commerce auprès de 284 entreprises montre en effet que le vide juridique actuel influence très fortement les investissements.*

*Pour mettre fin à cette impasse politique, le gouvernement flamand espère trouver rapidement une solution à ce dossier. Pour nous nécessairement avec les instances fédérales et régionales bruxelloises.*

*A terme, la Région flamande voudrait doubler le nombre de vols.*

## KRAAINEM

### Une liste OPEN pas vraiment ouverte aux francophones

*Le seul échevin flamand de la commune, Luc Van Biesen, a dû s'étrangler en lisant les chiffres qui annoncent la diminution du nombre d'électeurs flamands en Périphérie. Rien que pour Kraainem le nombre de néerlandophones diminue de 15 à 12% et ce malgré toutes les tentatives d'intimidation.*

*Pour qu'il puisse conserver un poste d'échevin, sa liste devra ratisser large et aller chercher des voix où elles se trouvent, c'est à dire, chez les francophones et les Européens.*

*C'est pourquoi il promet à tous les électeurs la paix communautaire. Pourtant à la Chambre où il a été élu par suppléance, il a promis la lutte au niveau communal pour obtenir l'abrogation du régime des facilités accordées aux francophones de la Périphérie bruxelloise.*

*L'électeur avisé ne laissera pas tomber son bulletin de vote dans la gueule du rusé renard et le tiendra bien en main pour le déposer le jour des élections dans l'urne après avoir voté pour la liste UF qui défend bec et ongles les droits de nos concitoyens. Un vote francophone sur la liste OPEN est un vote perdu pour la défense de nos libertés constitutionnelles, communales et nationales.*

## LINKEBEEK

### Fêtes de jumelage

*Le week-end du 25 au 28 mai, se dérouleront à Linkebeek les fêtes du jumelage. Cette année elles célèbreront deux anniversaires : les 30 ans de jumelage avec la commune française de St-Lambert-du-Lattay, et les 10 ans de jumelage avec la commune anglaise de Kenton, dans le Devon. Ces fêtes se déroulent tous les deux ans, à tour de rôle dans chacune des communes. Des activités seront organisées tout au long de ce week-end : concert et soirée dansante le vendredi soir, épreuves sportives le samedi matin et parcours culturel le samedi après-midi. Ambiance assurée.*

### Un centre d'appel d'urgence unique pour Hal Vilvorde

Depuis décembre 2005, l'ensemble des appels d'urgence de la province aboutissent désormais dans un central d'appel unique situé à Louvain.

Ce nouvel outil permet une plus grande coordination entre les différentes zones de police de la province.

Ce nouveau centre d'appel totalement informatisé devrait faire en sorte que les différents services de secours arrivent plus rapidement sur place. À chaque appel, le policier de garde sera en mesure d'envoyer sur place la patrouille la plus proche du lieu d'appel. Un nouveau système informatique permet également de situer les lieux-dits sur une carte afin de repérer plus rapidement l'endroit d'où proviennent les appels.

A une question du Vlaams Belang qui déplorait que le répondeur de ce Centre délivrât un message en 3 langues, le Gouverneur a répondu que, s'agissant d'un service de la police fédérale, il était obligatoire que sur un territoire unilingue avec facilités, le message soit également donné en français. Il ajoutait – ô miracle – qu'il fallait aussi se poser la question de savoir si la règle linguistique était plus importante que la sécurité et l'octroi de l'aide à une personne en danger. Il poursuivait en rappelant que des touristes ou des gens de passage traversent le Brabant flamand et que l'on ne peut exiger de ces personnes qu'elles maîtrisent le néerlandais.

Voilà pourquoi il est envisagé de délivrer le message non seulement en néerlandais, français, anglais (comme c'est déjà le cas) mais aussi en allemand ! Cette exception aux lois linguistiques est aussi d'application pour les médecins des hôpitaux à l'égard des personnes qui nécessitent une aide d'urgence. Dans de pareils cas il est dérogé aux règles linguistiques strictes, ce qui semble une attitude responsable pour le Gouverneur !!

### Les déchets traités par une seule intercommunale

Depuis le début de cette année, l'intercommunale Haviland coordonne le traitement des déchets ménagers et des déchets encombrants pour l'ensemble de l'arrondissement de Hal Vilvorde.

L'intercommunale traitera plus de 120 000 tonnes de déchets par an. La société a conclu un accord avec l'ensemble des communes de l'arrondissement à l'exception des communes à facilités de Wemmel et Wezembeek-Oppem.

Ce contrat garantit un coût fixe aux communes pour les 18 prochaines années.

Une directive européenne impose désormais que l'ensemble des déchets d'une région soit traité dans la même région.

Le Brabant flamand est la seule province qui ne possède pas de site de traitement de déchets sur son territoire. Les déchets de Haviland seront donc traités près d'Anvers.

### Les préventes De Lijn moins chères

Désormais les usagers des transports régionaux flamands peuvent acheter leur titre de transport en prévente 20% moins cher.

Afin de mettre son plan en oeuvre, la société de transport flamande a décidé d'étendre ses points de vente pour passer de 295 à 2500.

Ils seront répartis entre les librairies ou magasins de proximité et les supérettes et supermarchés.

La société flamande de transport veut ainsi diminuer le nombre de transactions effectuées dans les bus afin d'augmenter la sécurité et la vitesse commerciale de ses bus.

Jusqu'ici, 85 % des non-abonnés achetaient leur ticket à bord des bus.

## Courrier des lecteurs

*"Lettre de la commune d'Overijse"*  
Traduction

*Cher Monsieur,  
Nous constatons que vous avez diffusé votre périodique unilingue français*

*toutes-boîtes dans une grande partie d'Overijse (Maleizen).*

*Comme Overijse fait partie de la Région flamande et n'a pas de facilités pour les francophones, il est important que vous utilisiez exclusivement le néerlandais dans toute communication*

**Votre facture d'eau révisée**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2006, votre facture d'eau a changé. Ce sont désormais les sociétés de distribution des eaux qui sont responsables de la perception de la redevance communale et supra-communale concernant la collecte et le transport des eaux usées. La taxe communale représente environ 0,66 euro par m<sup>3</sup> et la taxe supra-communale le même montant.

Pour les consommateurs, cette nouvelle manière de travailler n'induit que peu de changements. En effet, vous ne paierez plus de taxe environnementale à la VMM : celle-ci sera directement comptabilisée sur votre facture de consommation d'eau. Concrètement, voici les trois éléments qui composent votre nouvelle facture d'eau : une composante pour la fourniture de l'eau, soit l'équivalent de votre facture d'eau habituelle ; une composante « cotisation d'assainissement supra-communale » pour l'épuration des eaux usées, comparable à l'ancienne taxe environnementale de la VMM qu'elle remplace. Cette cotisation est calculée sur chaque m<sup>3</sup> d'eau consommé, y compris les 15 m<sup>3</sup> d'eau gratuits par personne domiciliée ; et enfin une composante « cotisation d'assainissement communale » pour les activités d'égouttage communales. Cette cotisation est calculée sur chaque m<sup>3</sup> d'eau consommé, y compris les 15 m<sup>3</sup> d'eau gratuits par personne domiciliée. Chaque commune doit donc s'affilier auprès d'une intercommunale qui se chargera de la collecte. Six communes du Brabant flamand ont décidé de confier à la Compagnie intercommunale bruxelloise des eaux (la CIBE) la gestion, l'exploitation et l'entretien de leur réseau d'égouttage. Il s'agit de Drogenbos, Kraainem, Linkebeek, Sint-Pieters-Leeuw, Wezembeek-Oppeem et Zaventem

*avec la population.*

*Cette distribution toutes-boîtes est une insulte aux habitants néerlandophones de la commune flamande d'Overijse. Une telle façon d'agir ne serait pas davantage appréciée en Brabant wallon.*

**Echos du Conseil du Brabant flamand**

**Censure:** Dans le Randkrant de février 2006 (mensuel flamingant qui bénéficie de larges subsides de la Province), le parti flamingant extrémiste déplore que Guido Fonteyn ait écrit un article selon lequel le français ne constitue plus une menace et – ô sainte horreur - que le règlement du marché de Merchtem (interdiction des enseignes bilingues) reflète une mentalité du XIX<sup>ème</sup>. Interpellé, le Député permanent De Coninck (SP.A) a répondu que même s'il faut respecter la liberté de la presse, l'autonomie de l'équipe rédactionnelle, la responsabilité du journaliste, il n'est pas possible d'écrire n'importe quoi ! Le Député estime aussi ces propos pour le moins « malheureux » et pense que le journaliste a dépassé les bornes ; en conséquence le Député a demandé au représentant de la Province de soulever la question en comité de rédaction. Et à la manière de Magritte nous vous disons que même si ça en a le goût, la couleur et l'odeur, ceci n'est pas de la censure !

**Radars, radins et râleurs**

La Flandre a installé de nombreux radars sur ses routes (cela coûte cher) et elle perçoit en conséquence beaucoup plus d'argent (83 %) que la Wallonie. Mais (hélas pour les Flamands) ces fonds doivent être reversés dans la caisse fédérale et seulement 54 % de cette manne sont finalement ristournés à mère Flandre. Une motion demandant au gouvernement fédéral et au gouvernement flamand de modifier en toute hâte la loi en vigueur a donc été déposée et acceptée par la majorité provinciale, contre le vote de l'UF bien évidemment et 3 autres abstentions. La motion prévoit que les fonds récoltés soient reversés aux « deelstaten » (entendez les 3 Régions en langage constitutionnel correct) selon la proportionnalité des recettes perçues.

*Le collège des bourgmestre et échevins consacre une attention particulière au caractère flamand d'Overijse.*

*Nous comptons fermement qu'aucune nouvelle distribution toutes-boîtes n'aura lieu à Overijse.*

**VILVORDE**

**Les automobilistes pourront se parquer 15 minutes sans payer**

*Depuis février dernier, les clients du centre ville ne doivent plus acheter un ticket de parking si la durée de stationnement de leur véhicule ne dépasse pas 15 minutes. Les automobilistes doivent seulement apposer un disque de stationnement sur leur véhicule durant leurs achats. Fin janvier, tous les habitants de la commune ont reçu gratuitement un disque de stationnement dans leur boîte aux lettres. Pour les autres, ils peuvent s'en procurer un via le « parking winkel » situé Grote Markt 19.*

*Attention toutefois, cette réglementation n'est valable que pour le premier quart d'heure. En cas d'infraction, une demi-journée de stationnement sera facturée au contrevenant.*

*De plus, il est strictement interdit de combiner un disque de stationnement avec un ticket de parking. La police prévient qu'elle intensifiera les contrôles dans le centre ville.*

**HOEILAERT**

**Problèmes de mobilité en vue**

*Les problèmes de mobilité à Hoeilaert vont sensiblement s'aggraver dans les prochains mois.*

*En cause, divers travaux qui vont paralyser les principales artères de la commune.*

*Tout d'abord, les travaux du RER et la mise à quatre voies de la ligne 161. Ce chantier débutera cet automne par le Pont de Groenendaal et le tronçon vers la forêt.*

*Ensuite ce sera au tour des ouvrages d'art, les ponts seront donc tour à tour inaccessibles pendant de longs mois afin d'être élargis.*

*Enfin, les travaux communaux de voirie dans le centre du village couperont bientôt celui-ci de Maleizen et de la E 411.*

*Hoeilaert est un maillon géographique important pour ceinturer Bruxelles, ainsi que le souhaite le gouvernement flamand. Une vigilance accrue s'impose : le risque est que progressivement les échanges avec Bruxelles soient rendus quasi impossibles.*

### GRIMBERGEN

#### La réserve naturelle Ter Tommen s'agrandit

La commune de Grimbergen a commencé la plantation d'arbres sur un site de trois hectares jouxtant la réserve naturelle Ter Tommen.

But de l'opération : prolonger et renforcer la réserve naturelle déjà existante.

Les arbres seront plantés entre la chaussée de Tumbeek et les abords de la réserve naturelle.

Cette plantation est également une manière de redonner à cette surface sa vocation de zone naturelle comme le prévoit le plan de secteur.

Dans un premier temps, l'espace à proximité des nouvelles plantations sera composé de hautes herbes et servira de zone tampon pour permettre une croissance efficace des arbres.

### HAL

#### Une équipe d'intervention médicale urgente

Dès le 1er juillet 2006, Hal possèdera sa propre équipe mobile d'urgence (SMUR).

Il ne s'agira pas d'un simple SMUR mais d'une équipe d'intervention paramédicale, composée d'un infirmier spécialisé en soins d'urgence et d'un aide-soignant ambulancier.

Ces interventions ne requerront pas de médecin dans le SMUR.

L'infirmier envoyé sur place sera en contact étroit avec le médecin des urgences responsable du service.

Ce projet est développé par l'hôpital régional Sint-Maria à Hal où un médecin supplémentaire a été engagé pour assurer cette fonction.

Hal était jusqu'à présent desservie par le SMUR de Tubize, qui envoyait souvent du personnel connaissant très mal le néerlandais.

L'expérience qui sera évaluée chaque année doit permettre de rendre les services médicaux d'urgence plus efficaces et plus rapides pour les habitants de la zone.

## Vers un Ring à sens unique ?

Plus de 80% du Ring de Bruxelles se trouvent en territoire flamand.

La région possède de nombreux projets qui pourraient porter préjudice aux francophones.

En Brabant flamand, 25% du réseau routier sont composés d'autoroutes contre 15% pour le reste de la Région flamande : un réseau dense et souvent embouteillé qui se répartit en étoile autour de la capitale.

La force d'attraction de Bruxelles entraîne un trafic considérable sur le réseau autoroutier vers la capitale.

Cette pression s'exerce principalement sur le Ring 0 aux alentours de Zaventem, Machelen-Wemmel, Kraainem, Wezembeek-Oppem, et Tervuren.

De plus, l'encombrement des échangeurs avec la E19 et la E40 rend très difficile l'accès à l'aéroport. Les retards enregistrés sur le Ring bruxellois pénalisent jusqu'à l'activité du port d'Anvers.

#### Le Ring sud sous forme de tunnel

Pour lutter contre ce problème de mobilité, la province du Brabant flamand s'est penchée sur le bouclage du Ring périphérique au sud de Bruxelles.

Récemment le représentant d'un lobby d'entreprises de travaux est venu présenter à la commission « mobilité » du Conseil provincial du Brabant flamand le projet d'un tunnel pharaonique comprenant trois voies de circulation superposées. Elles relieraient l'échangeur de Drogenbos au viaduc Hermann-Debroux pour déboucher sur le carrefour Léonard. Mais la Région flamande s'est déclarée partie non prenante, puisqu'il devrait, de toute manière selon elle, se réaliser uniquement sur le territoire de la Région de Bruxelles-Capitale.

Un autre projet qui revient également sur la table du gouvernement flamand concerne la fermeture de la sortie 8 du Ring à hauteur de Wemmel/Heysel. Cette fermeture devrait réduire les files souvent occasionnées par des événements sur le plateau du Heysel. Mais pour la Région bruxelloise cette fermeture ne fera que

dévier la circulation sur d'autres axes déjà très encombrés.

La Région flamande assure qu'elle consultera ses homologues bruxellois avant de procéder à la fermeture effective de cette sortie.

Un autre projet de la Région flamande vise à interdire la circulation automobile sur l'avenue Dubois, reliant la drève de Lorraine au pont de Groenendael. Dans un premier temps, ce tronçon serait interdit à la circulation uniquement le week-end, mais les autorités veulent la fermer définitivement.



photo Bénédicte Maindiaux

Cette mesure a entraîné une levée de boucliers des habitants d'Uccle, de Linkebeek, et de Rhode-Saint-Genèse qui se verraient ainsi privés d'un accès direct au Ring. Certains pensent à juste titre que ce projet n'est

pas uniquement inspiré par des motivations écologiques.

Selon des sources proches du dossier cette fermeture dominicale pourrait intervenir dès cet été.

Enfin la Région flamande projette également de réserver une bande de circulation au bus dans chaque sens de circulation sur la Chaussée de Waterloo à hauteur de Rhode-Saint-Genèse. Conséquence, la paralysie assurée quand on sait qu'il n'y aurait plus alors qu'une bande de circulation dans chaque sens et que la chaussée de Waterloo se trouve à cheval sur trois régions, et que seuls les Flamands veulent adopter cette mesure.

Comme on le voit, la problématique du Ring ne se résume pas à une préoccupation régionale ou interrégionale mais a pris des dimensions nationales et bientôt européennes.

**Dominique Houtart**

## Les étrangers invités à voter

**Cette année, pour la première fois, les étrangers non européens pourront participer aux élections communales.**

Depuis 1999, les ressortissants des pays membres de l'Union européenne peuvent voter et se présenter aux élections communales. Les démarches ne changent donc pas par rapport aux précédentes élections.

Voici un petit guide des démarches pratiques à effectuer si vous désirez y participer. Tout d'abord, vous devez vous inscrire sur la liste des électeurs de votre commune de résidence, même si vous y êtes déjà repris sur la liste des électeurs pour l'élection du Parlement européen. Les ressortissants non belges de l'Union européenne déjà inscrits aux communales de 2000 ne doivent plus se réinscrire mais sont soumis à l'obligation de voter. Dès que vous serez reconnu comme électeur par le collège des bourgmestre et échevins, vous recevrez un avis officiel de la part de votre commune vous expliquant la démarche à suivre pour le vote.

Le droit de vote vaut également pour les élections des conseils de l'aide sociale dans les communes à facilités. Par contre, vous ne pourrez pas élire les membres du conseil provincial. Les Européens peuvent également être élus comme conseiller communal, échevin, et président de CPAS mais pas comme bourgmestre.

Quelques Européens siègent déjà dans certains conseils communaux. C'est le cas notamment à Wezembeek-Oppeem où Madame Von Alemann siège au conseil communal depuis 2001.

### Les non européens également concernés

La nouveauté de cette élection est la possibilité pour les autres étrangers non européens de s'inscrire sur les listes électorales pour aller voter.

C'est la loi du 19 mars 2004 qui octroie le vote aux ressortissants non européens moyennant quelques obligations

Les élections communales sont ouvertes à tous les ressortissants hors de l'Union européenne détenteurs d'une carte jaune ou blanche et qui font valoir au moment de la demande d'inscription cinq années ininterrompues de résidence principale en Belgique couverte par un séjour légal.

Ils doivent signer une déclaration par laquelle ils s'engagent à respecter la Constitution, les lois du peuple belge et la Déclaration de sauvegarde des droits de

l'homme et des libertés fondamentales.

Au moment de la demande, cette autorisation ou admission à séjourner en Belgique doit être acquise pour une durée illimitée.

Une circulaire ministérielle précise ces conditions de séjour. L'inscription doit se faire auprès de l'administration communale de l'adresse de résidence.

Toutefois, tous les étrangers qui s'inscrivent sur les listes des électeurs ont l'obligation d'aller voter, sauf absence justifiée et procuration. Par cette demande d'inscription, ils sont automatiquement inscrits pour les élections communales suivantes et sont dans l'obligation d'aller voter également.

Dans de nombreuses communes de la Périphérie, les étrangers représentent des pourcentages significatifs, il est donc souhaitable qu'ils puissent également exprimer leur point de vue.

Les étrangers non européens n'ont pas encore la possibilité de se présenter comme candidats sur les listes. Selon le Ministère de l'intérieur, le nombre de ces électeurs potentiels s'élève actuellement à 118166 personnes.



photo Bénédicte Maindiaux

## Brèves

### DROGENBOS

*Le musée De Boeck s'agrandit*

La commune de Drogenbos va procéder à la rénovation de la ferme de Félix De Boeck située entre la Groote Baan et la rue Kuiken. Cet édifice qui appartient depuis de nombreuses années à la commune tombait en ruine. Cette ferme a été offerte par la famille De Boeck lors du décès de l'artiste à condition que la commune l'aménage en musée. Faute de moyens, les autorités communales n'ont jamais réussi à y aménager un musée. L'édifice était seulement ouvert une fois par an lors des journées du patrimoine.

C'est sous forme de bail emphytéotique de 27 ans que la Communauté flamande deviendra propriétaire de la ferme. Passé ce délai, le bâtiment reviendra dans le giron de la commune.

### ALSEMBERG

Nouvelle affectation du site de l'usine Volvo

Quinze ans après la fermeture de l'usine Volvo, les bâtiments viennent enfin d'être détruits. Au départ, un promoteur immobilier voulait y construire un centre commercial, mais son projet n'a pas été accepté.

Après des années d'attente, fin janvier, le groupe Colruyt a pu mettre la main sur le dernier bout de terrain situé sur Rhode-Saint-Genèse. Le site fera place à un magasin de la chaîne de distribution Colruyt.

Par ailleurs, les travaux de construction du centre commercial de la place Winderickx vont bientôt débuter. Après le passage d'archéologues, le permis de bâtir précise que le chantier ne pourra démarrer qu'après quelques fouilles.

En effet, les historiens recherchent depuis longtemps des vestiges du castel "Ten Alsendale", dont on ne connaît pas l'emplacement précis, mais qui se situerait aux confins d'Alseberg et de Rhode-Saint-Genèse et donc dans les environs de la place Winderickx. Le bâtiment daterait du XVe siècle.

# Construire et rénover en Brabant flamand

**Avant de passer aux travaux, mieux vaut se renseigner convenablement auprès de son administration**

Les prix de l'immobilier ont fortement augmenté ces dernières années dans le Brabant flamand. Il devient de plus en plus difficile pour de jeunes ménages d'acquérir une maison ou un terrain à bâtir à un prix raisonnable.

Malgré cette flambée des prix, les acheteurs sont toujours aussi nombreux.

On réalise aujourd'hui plus de rénovations que de constructions. Il vaut mieux être attentif à un certain nombre de démarches importantes à effectuer si on ne veut pas aller au devant de déconvenues ou même être obligé d'arrêter ses travaux.

Voici quelques conseils si vous avez acheté un terrain et que vous désirez construire. Faites appel à un géomètre pour définir clairement les limites de votre bien. En cas de conflit avec vos voisins, ces mesures détaillées pourraient vous être bien utiles.

Après avoir fait établir un plan de la maison par l'architecte que vous aurez choisi, il vous faudra introduire une demande de permis de bâtir auprès de votre commune.

Une demande qu'il est préférable d'introduire en néerlandais, même si vous habitez dans une commune à facilités, car le dossier est toujours transmis à la tutelle provinciale qui est généralement plus favorable aux dossiers établis dans la langue de ses fonctionnaires.

Il faut compter en général deux mois de procédure avant d'obtenir son permis sauf si le bâtiment dépasse un volume de 1000 m<sup>3</sup>. C'est le collège échevinal, après consultation du service technique de la commune, qui statue sur chaque

dossier. La demande de permis est ensuite envoyée à Louvain qui dispose de 25 jours pour casser la décision communale.

Il est important de bien suivre les prescriptions urbanistiques si l'on

environnementales sont très strictes. Il est par exemple obligatoire de posséder désormais une citerne d'eau de pluie et de réutiliser cette eau dans la maison.

Si votre rue ne possède pas d'égouts, vous devrez installer une petite station d'épuration pour les nouvelles constructions.

Enfin, suivant les communes, votre fosse septique devra posséder un dégraisseur qui sépare les eaux usées des graisses. En matière d'isolation, votre maison devra être la plus économique en matière d'énergie. L'architecte que vous avez choisi devra remplir un questionnaire destiné au Ministère de l'énergie qui prouve que votre future habitation sera bien isolée.

N'oubliez pas de vous renseigner sur les primes à la construction possibles. Il en existe à trois niveaux : commune, province, région ([www.vlaamsbrabant.be](http://www.vlaamsbrabant.be) et [www.vlaanderen.be](http://www.vlaanderen.be)). Par exemple certaines communes accordent une prime pour les citernes d'eaux pluviales.

La province accorde dans certains cas des subsides pour l'isolation ou les chaudières. Mais attention, leurs critères d'attribution sont très stricts. Mieux vaut se renseigner avant d'introduire une demande.

En matière de rénovation, renseignez-vous auprès de votre commune si vous devez introduire un permis pour les transformations que vous désirez effectuer. Car si vous ne le faites pas et qu'un voisin indélicat vous dénonce, vos travaux seront stoppés et un dossier de régularisation devra être introduit.

Mais si ces transformations ne répondent à aucune règle, vous risquez de devoir remettre le bien en l'état.



photo Bénédicte Maindiaux

construit dans un lotissement par exemple. Ces règles peuvent aller jusqu'à imposer la couleur des châssis ou la couleur des tuiles du toit.

Pour vous aider dans votre démarche, n'hésitez pas à demander conseil aux services communaux en charge de l'urbanisme. Ils sont les mieux habilités pour vous conseiller sur le sujet.

En Région flamande, les normes